



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

LES BONNES PRATIQUES LOCALES
EXEMPLE DU BASSIN VERSANT DE LA GUYOTTE



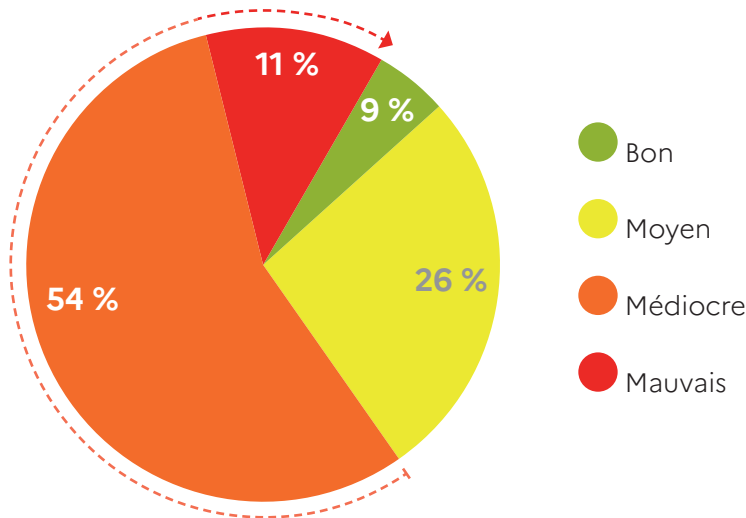
JUIN 2021

CONTEXTE

L'état écologique des cours d'eau du département s'est dégradé entre 2013 et 2019.

État des lieux 2019 des cours d'eau en Saône-et-Loire

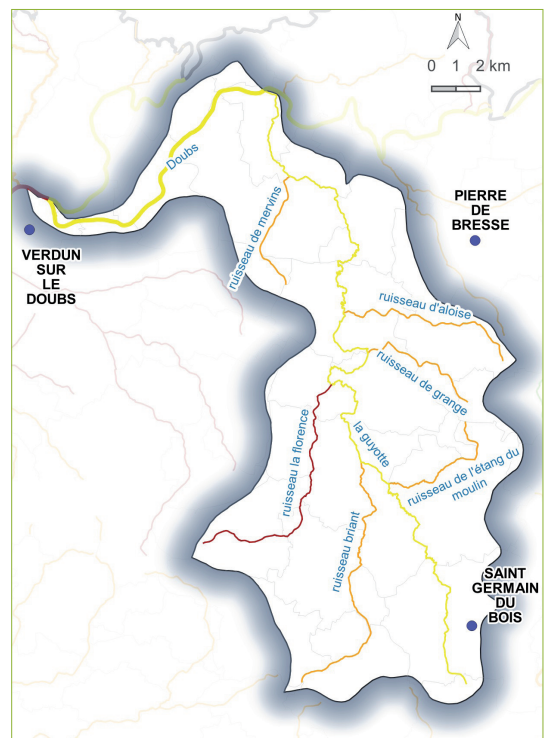
65 % des cours d'eau sont dans un état médiocre ou mauvais



Les principales causes de détérioration de l'état des cours d'eau :

- dégradation morphologique du lit des cours d'eau
- pollutions diffuses par les produits phytosanitaires
- pollutions urbaines et industrielles.

Zoom sur la Guyotte



OBJECTIF : atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'ici 2027 en limitant les pressions (dont les produits phytosanitaires)



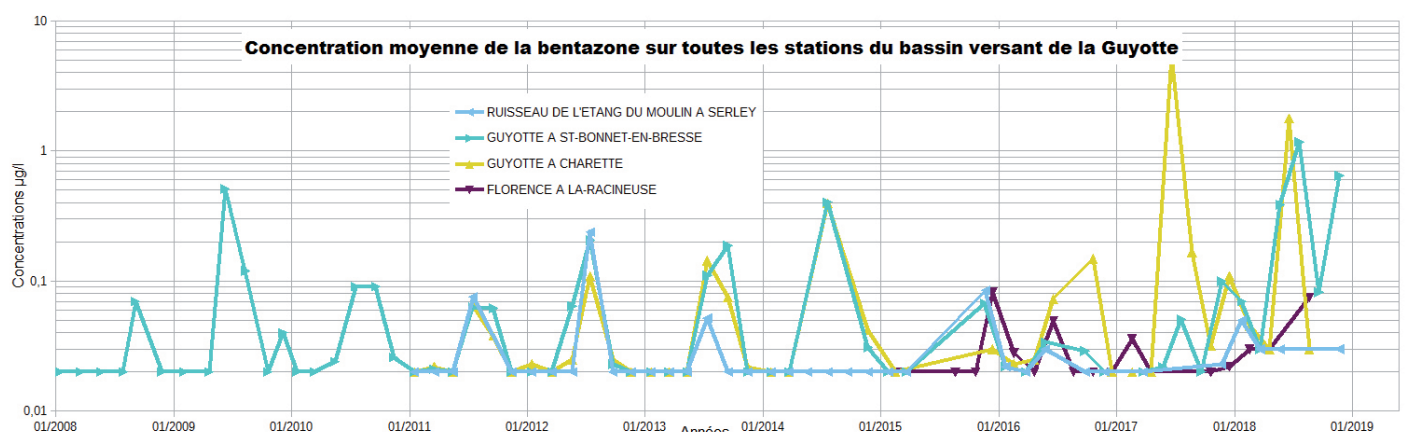
ZOOM SUR LE BASSIN VERSANT DE LA GUYOTTE (GRANDES CULTURES)

Un groupe de travail s'est constitué en 2019, rassemblant la chambre d'agriculture, la coopérative Bourgogne du Sud et la direction départementale des territoires (DDT). L'objectif était de travailler sur un petit territoire, pour lequel des données étaient disponibles (4 stations de suivi de la qualité de l'eau, données sur les cultures et pratiques culturales) afin d'identifier les bonnes pratiques locales permettant de limiter les impacts de l'usage des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau des cours d'eau.

1^{ÈRE} ÉTAPE : Choix des 5 substances étudiées

4 herbicides (bentazone sur soja, S métolachlore sur maïs, métazachlore sur colza, prosulfocarbe sur céréales d'hiver) + 1 fongicide (boscalid sur colza).

2^{ÈME} ÉTAPE : Interprétation des données de qualité des cours d'eau



Un exemple : évolution de la concentration de bentazone dans la Guyotte
Les pics de bentazone apparaissent en mai-juin concomitamment à la période de traitement du soja.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a étudié les concentrations dans les eaux de la Guyotte des cinq substances choisies sur une période de dix ans (2008 à 2018). Ce sont les plus utilisées et le plus souvent retrouvées dans les eaux.

Ce travail a permis de montrer que **les concentrations élevées des produits phytosanitaires dans le cours d'eau Guyotte sont observées au moment des périodes d'application sur les cultures.**

3^{ÈME} ÉTAPE

Identification et mise en œuvre de bonnes pratiques pour réduire les produits phytosanitaires dans l'eau

Il n'existe pas de solution unique mais certaines évolutions de pratiques permettent de faire baisser significativement la pollution des cours d'eau par les produits phytosanitaires.

1) Alternatives proposées sur le bassin versant de la Guyotte pour les 5 molécules ciblées

BENTAZONE SUR SOJA

Modification des stratégies de désherbage : promotion de l'herse étrille (mais peu d'équipement) et recours à des molécules moins impactantes sur le milieu.

MÉTAZACHLORE SUR COLZA

La baisse des surfaces cultivées au profit d'autres espèces ou mélanges est inéluctable compte tenu de la pression exercée par les insectes.

PROSULFOCARBE SUR CÉRÉALES

Il est possible de diminuer les doses de 50 % avec des compléments alternatifs et/ou la mise en place de mesures agronomiques où cela est possible (rotation allongée, date de semis repoussée, etc.).

S MÉTOLACHORE SUR MAÏS

Respecter strictement les recommandations des doses d'emploi du fabricant (1 000 g/ha maximum). L'apport peut également être en partie décalé en post levée avec des compléments foliaires. Le binage fait aussi partie des solutions.

BOSCALID SUR COLZA

Parallèlement à la baisse des surfaces cultivées, le développement du biocontrôle est encouragé pour lutter contre le sclérotinia.

2) En résumé : les pistes pour diminuer la pollution des cours d'eau par les produits phytosanitaires

Éviter les zones et les périodes qui favorisent un lessivage rapide dans les cours d'eau



- épandage à distance des cours d'eau et des fossés,
- contrôle et réglage du matériel et utilisation de matériel performant pour respecter les zones de non traitement,
- éviter de traiter lorsqu'un épisode pluvieux est prévu.

Modifier les programmes pour utiliser moins de produits phytosanitaires



- traitement au bon moment et à la bonne dose (traiter moins à l'automne et éventuellement traiter au printemps si nécessaire...),
- complément par des produits de biocontrôle,
- substitution par un désherbage mécanique (binage, herse étrille),
- conversion à l'agriculture biologique.

Stopper le cycle des adventices



- allongement des rotations avec succession de cultures de printemps et de céréales d'hiver,
- développement d'autres types de culture (méteil, luzerne, chanvre...),
- diminution des périodes où le sol est nu (culture dérobée, culture intermédiaire, semis sous couvert végétal...),
- ajustement des doses et dates d'apport de fertilisation azotée.
- intégration d'infrastructures agro-écologiques aux abords ou au sein des parcelles (haies, agroforesterie...).

POUR ALLER PLUS LOIN

Quels sont les atouts et les inconvénients des différentes techniques proposées ? Quelles sont leurs modalités de mise en œuvre ?

Des conseils se trouvent auprès :

- des agriculteurs qui ont déjà testé (exemple : fermes DEPHY, groupe 30000), ou qui sont engagés dans une démarche de qualité environnementale (HVE*, BIO)
- de la chambre d'agriculture et sur le site <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/saone-et-loire/techniques-infos/grandes-cultures/systemes-innovants/>
- des coopératives agricoles
- des lycées agricoles via les formations continues
- sur le site <https://ecophyto-bfc.fr/> et sur le site <https://ecophytopic.fr>

Existe-t-il des aides financières ?

OUI, l'État, les collectivités, l'agence de l'eau aident financièrement les agriculteurs à faire évoluer les pratiques :

- aide à l'investissement,
- aide à la conversion en agriculture biologique,
- aide à la diffusion des résultats et de l'expérience,
- aide au développement de circuits courts.

Le guide des aides est en ligne sur :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Guide-des-financements>

Quels débouchés pour intégrer de nouvelles cultures dans la rotation ?

Plusieurs voies sont possibles :

- les fourrages dans les exploitations en polyculture-élevage (exemple : luzerne...)
- les circuits courts (exemple : agrilocal71 – information <https://www.agrilocal71.com/>)
- des filières en développement en lien avec les coopératives agricoles (exemple : protéines végétales).

*HVE (Haute Valeur Environnementale) : certification environnementale d'exploitations agricoles qui répond au besoin de reconnaître les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. Trois niveaux de certifications sont définis.

Direction Départementale des Territoires (DDT) de Saône-et-Loire - 37 boulevard Henri Dunant - CS 80140 - 71040 Mâcon cedex - Tél. 03 85 21 28 00 - Mél : ddt@saone-et-loire.gouv.fr - Directeur de publication : Jean-Pierre Goron, directeur départemental - Conception-réalisation : DDT de Saône-et-Loire - service environnement et mission communication - Crédits photos DDT de Saône-et-Loire - Juin 2021